



Commune mixte de Courroux

ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE

Procès-verbal

Date :	Lundi 13 décembre 2021 – 20h00.		
Lieu :	Halle de gymnastique Général-Guisan - 2822 Courroux.		
Convocation :	Par publication au JO n° 42 du 25 novembre 2021, avec avis dans les lanternes publiques, envoi d'un tout-ménage à la population et sur le site web communal.		
Présidence :	M. Philippe Lander, président en exercice.		
Secrétaire :	Mme Sandrine Imbriani, secrétaire communale.		
Excusé-e :	M. Jean-Luc Fleury, conseiller communal.		
Scrutateurs :	Mme Marcelle Luchinger et M. Béat Hegi.		
Ayants droit :	2537		
Participants :	47	Majorité absolue :	24

OUVERTURE

M. le Président souhaite la bienvenue aux participants à cette Assemblée communale ordinaire, convoquée par avis au Journal officiel n° 42 du 25 novembre 2021 et propose l'ordre du jour ci-après :

1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 25.10.2021.
2. Adoption du Plan Spécial « Birse STEP SEDE » - protection contre les crues et revitalisation de la Birse
3. Statuer sur la demande de naturalisation de M. Alimi Adnan, originaire du Kosovo
4. Prendre connaissance et approuver le budget 2022, la quotité d'impôt et les taxes de la Commune mixte de Courroux
5. Informations diverses du Conseil communal
6. Accueil et réception des jeunes gens des classes d'âge 2002 et 2003 qui entrent dans leur majorité civique
7. Divers.

M. le Président salue également M. Gabriel Friche Président du SEDE, MM. Denis Moritz et Jonas Blanc du bureau 2MO, M. Gérard Stegmüller du Quotidien Jurassien et Mme Carine Schaller, qui ne disposent pas du droit de vote. Ces personnes ont pris place à l'écart des ayants droit.

M. le Président mentionne à l'intention des ayants droit présents, qu'avec la publication de l'ordre du jour, les dossiers relatifs aux différents points ont été déposés au secrétariat communal où ils pouvaient être consultés.

L'ordre du jour n'est pas amendé et ne subit aucune modification.



Capacité de l'Assemblée

La présence d'aucune personne n'est contestée et les scrutateurs dénombrent **47** ayants droit présents. Sur la base de ces indications, confirmées par l'agent de sécurité locale, M. le Président fixe la majorité absolue à **24** voix et déclare l'assemblée constituée valablement.

Il en ouvre les délibérations, à savoir :

1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 25.10.2021.

Rapporteur : Sandrine Imbriani, secrétaire communale.

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 25.10.2021 a été déposé publiquement au secrétariat communal et mis en ligne sur le site internet de la Commune. Ces dispositions et celles de l'art. 28 ROA nous autorisent à en donner lecture d'un résumé, sur la base duquel l'assemblée se prononce au sujet de son contenu.

Après avoir pris connaissance de ce texte, les personnes présentes n'ont pas de question, ni de remarque à formuler. Le procès-verbal est ainsi accepté tacitement, avec remerciements à son auteure.

2. Adoption du Plan Spécial « Birse STEP SEDE » - protection contre les crues et revitalisation de la Birse.

Rapporteur M. Pierre Luchinger, conseiller en charge de l'urbanisme

M. Gabriel Friche, Président du SEDE, prend la parole. La carte des dangers des crues de 2010 a révélé que la STEP de Soyhières (située sur le territoire de Courroux) court un fort danger et mérite une protection. En 2017, le SEDE a pris contact avec l'Arrondissement des digues de Courroux, afin de signer une convention, par laquelle l'Arrondissement des digues a délégué ses compétences au SEDE pour mettre en œuvre un projet de protection contre les crues. Le SEDE a ensuite mandaté le Bureau 2MO comme BAMO (Bureau d'Architecte et Maître d'Ouvrage) pour la réalisation du projet.

Pierre Luchinger rappelle le contexte du Plan Spécial « Birse STEP SEDE » :

A la suite des dégâts importants subis par les installations du SEDE, lors des inondations survenues en 2007, il a été décidé d'effectuer une étude, afin de protéger et de préserver les installations de la STEP, des dégâts dus aux crues de la Birse. En fonction de cette étude, un Plan Spécial des aménagements nécessaires a été défini et préavisé favorablement par l'Office de l'Environnement. Etant donné que le périmètre du Plan Spécial se situe sur les communes de Courroux et Soyhières, les deux communes effectuent simultanément la même procédure. En raison de la pandémie, l'information à la population sur ce Plan Spécial a eu lieu au moyen d'un tout-ménage, donnant la possibilité à chaque citoyen-ne, de consulter le dossier à l'administration communale, entre le 31 mars et le 12 mai 2021. La procédure a suivi son cours et le Plan Spécial a été publié dans le Journal officiel n° 32 du 16.09.2021. Les remarques et oppositions formulées lors de cette publication ont été traitées et levées à ce jour. Pour réaliser le projet, l'Assemblée des délégués du SEDE a approuvé, le 1^{er} juillet 2020, un crédit d'investissement de Fr. 790'000.-. Après déduction des subventions et des participations de tiers, la charge restante pour le SEDE représente le tiers de l'investissement et cette dépense n'affecte pas les comptes des deux communes concernées. Aujourd'hui, la procédure arrive à son terme et l'Assemblée communale peut adopter ce soir le Plan Spécial « Birse STEP-SEDE ». Le Conseil communal vous invite chaleureusement à l'approuver, afin que les mesures envisagées puissent être mises en œuvre dans le courant de l'année prochaine. Pierre Luchinger cède la parole à Messieurs Moritz et Blanc, du bureau 2MO.



Denis Moritz salue particulièrement la présence des jeunes citoyens invités ce soir. Il rappelle les 3 mots clés de ce dossier :

- SEDE : Syndicat de communes
- STEP : Station d'Épuration, qui traite les eaux usées de toutes les communes du syndicat, avant de les rejeter dans la Birse
- BIRSE : rivière qui écoule toutes les eaux de la vallée.

En cas de crues extrêmes, la STEP peut subir des dommages d'inondations, contre lesquels il faut prendre des mesures de protection.

Le bureau 2MO est chargé de copiloter ce dossier, avec la collaboration de l'Arrondissement des digues de Courroux et de la Commune.

Jonas Blanc présente en détails le projet, selon le *document annexé*.

Rendre les eaux saines - c'est le rôle du SEDE

→ 15 communes

→ 38 000 habitants

Éviter l'inondation de la STEP

- dommages aux biens et aux personnes
→ CHF 10 - 20 millions
- pollution
→ protéger les eaux, pas le contraire

Réaménager la Birse

- lutter contre les débordements
- protéger la nature et son environnement
- promouvoir sa biodiversité
- conduire la réalisation avec soin

Financement

Construction ligne / digue protection STEP	230'000.-
Aménagement cours d'eau	320'000.-
Planification et réalisation techniques	85'000.-
Diverses autres prestations	35'000.-
Réserve	65'000.-
TVA	<u>55'000.-</u>
Crédit d'investissement	790'000.-
Montants préfinancés	<u>80'000.-</u>
Dépenses totales	<u>870'000.-</u>
Subventions escomptées (CH+JU)	435'000.-
Participation de tiers*	75'000.-
Montants préfinancés	<u>80'000.-</u>
Charge restante pour le SEDE	280'000.-

* Les aides financières proviennent de l'ECA Jura, de Soyhières et de Courroux (par son Arrondissement des digues pour un montant de Fr. 40'000.-)



Le **Plan Spécial** est un document juridique destiné à la population,
→ il est contraignant pour toutes les décisions du territoire
son adoption par l'AC, puis son approbation par la RCJU
→ permettent la réalisation du projet

son contenu se limite à

- un périmètre déterminé
- un plan
- des prescriptions réglementaires

ses dispositions principales sont

- eaux et rives protégées dans un périmètre réservé (PRE)
- végétation pas recouverte, débroussaillée ou détruite
- pas de labour, ni d'**engrais** (ou autres produits phytosanitaires)
- que des **essences locales** (lutter contre les plantes envahissantes).

Résumé : L'aménagement de la Birse, toute proche de la STEP, a pour but de protéger nos précieuses installations des dommages potentiels (biens, personnes et autres accidents majeurs à l'environnement). De tels risques pourraient survenir en cas de crues rares (100 ans) à très rares (300 ans). La montée des eaux et les inondations occasionnées seraient la cause des dégâts. Les dommages les plus élevés pourraient se monter à quelques dizaines de millions de francs. L'ajout d'une "microstation" (étape de traitement supplémentaire en cours) va permettre d'optimiser l'efficacité la STEP et de réduire sensiblement les rejets des micropolluants dans la Birse. Le SEDE fait ainsi partie, en Suisse, des acteurs pionniers en matière de protection des eaux.

Philippe Lander remercie les quatre intervenants.

Entrée en matière : acceptée.

Discussion :

Marc Chappuis a en mémoire un montant de Fr. 20'000.- de la part de l'Arrondissement des digues et non Fr. 40'000.-. **Denis Moritz** indique que le montant global convenu est de Fr. 40'000.-. Fr. 20'000.- ont déjà été versés pour le préfinancement du projet. **René Erard** confirme que le projet initial de 2010, alors combattu, a déjà coûté Fr. 20'000.-, et ce projet-ci sera également financé à hauteur de Fr. 20'000.-, soit un total de Fr. 40'000.-.

Décision : M. le Président constate que la proposition du Conseil communal n'est ni amendée, ni combattue et déclare le Plan Spécial « Birse STEP SEDE » - protection contre les crues et revitalisation de la Birse accepté. Il en requiert l'inscription au procès-verbal, conformément aux dispositions de l'art. 24, al. 3 ROA.

MM. Friche, Moritz et Blanc quittent l'Assemblée.

3. Statuer sur la demande de naturalisation de M. Alimi Adnan, originaire du Kosovo.

Rapporteur : M. Philippe Membrez, Maire.

M. Alimi Adnan, originaire du Kosovo, sollicite sa naturalisation.



Monsieur Alimi est né le 7 mai 1995 au Kosovo. En 1998, la famille Alimi quitte son pays d'origine pour venir s'installer à Delémont. Adnan effectue sa scolarité obligatoire dans la capitale, avant d'entamer un apprentissage de gestionnaire de commerce de détail, chez Manor à Delémont. Dès son plus jeune âge, il est passionné de football et intègre, grâce à son talent, la filière Sports Arts Etudes. Il est également sélectionné dans le cadre de l'équipe nationale des moins de 14 ans et s'apprête à signer un contrat avec le FC Bâle lorsque sa carrière sportive est stoppée suite à un problème médical. Son CFC en poche, son entreprise formatrice lui offre un poste dans la confection masculine. Il quitte cet emploi début 2021 pour concrétiser un nouveau défi professionnel, en ouvrant au début 2022 sa propre boutique de confection masculine, à l'avenue de la Gare à Delémont. Célibataire, M Alimi habite à Courroux – rue du Tisonnier 9, depuis 2018, où il a fait, avec ses parents et son frère, l'acquisition d'une maison familiale. Le droit de cité communal a été accordé à son frère lors de la dernière Assemblée communale. M. Alimi maîtrise parfaitement notre langue et est intégré à la vie sociale de la région. Amateur de bons vins, il s'adonne à la lecture et conserve sa passion pour le football, en tant que spectateur. M. Adnan Alimi remplit toutes les conditions pour que l'Assemblée communale lui octroie le droit de cité. Le Conseil communal vous recommande donc d'accepter la demande de M. Alimi, en lui rappelant que cette démarche lui vaudra la contribution de Fr. 200.-, pour les frais administratifs de la procédure.

Entrée en matière : acceptée.

Discussion : aucune.

Décision : M. le Président constate que la proposition du Conseil communal n'est ni amendée, ni combattue et déclare que le droit de cité de la Commune mixte de Courroux est ainsi accordé à M. Alimi Adnan. Il en requiert l'inscription au procès-verbal, conformément aux dispositions de l'art. 24, al. 3 ROA.

4. Prendre connaissance et approuver le budget 2022, la quotité d'impôt et les taxes de la Commune mixte de Courroux.

Rapporteurs : M. le Maire, Philippe Membrez
M. Silvestro Di Meo, responsable financier

Philippe Membrez prend la parole :

Comme indiqué dans le message à la population, ainsi que dans l'article paru en début de semaine dernière dans les colonnes de la presse régionale, les prévisions 2022 que le Conseil communal soumet ce soir à votre appréciation sont très proches de celles de l'année passée. Prévoyant un déficit de Fr. 393'100.- pour la Municipalité et de Fr. 17'950.- pour la Bourgeoisie, le budget 2022 de la Commune mixte se profile avec un supplément de charges totales de Fr. 411'050.-.

Bien que stable, par rapport aux prévisions 2021, ce budget est teinté d'un peu plus d'inquiétude qu'à l'accoutumée. Toujours animé d'une certaine prudence, l'Exécutif communal a procédé à quelques ajustements au niveau des rentrées fiscales, qui fragilisent quelque peu la sérénité habituelle. Nous nous sommes permis ces ajustements en fonction des recettes fiscales moyennes de ces dernières années et des renseignements reçus récemment du Service des contributions (concernant les recettes 2021). Il faut souligner que le résultat 2022 se retrouve amputé de Fr. 154'000.- en lien avec la péréquation financière. En fonction de notre indice des ressources, qui s'est amélioré, la manne cantonale s'est réduite quasiment à néant sur ce plan. D'autre part, nos amortissements économiques augmentent de Fr. 124'000.-, suite à nos derniers investissements. De plus, les charges liées à l'enseignement augmentent de Fr. 72'000.- et nos charges courantes, y compris notre participation au projet d'agglomération, sont majorées de Fr. 45'000.-.



Par contre, cette détérioration du résultat est compensée par des recettes au niveau des prestations en capital et des gains immobiliers des personnes physiques, notre population étant en constante augmentation, et une baisse de la part communale aux charges de l'action sociale. Le Conseil communal n'entend pas modifier la quotité d'impôt, ni les taxes communales. En ce qui concerne la Bourgeoisie, la prévision d'un déficit supérieur de quelque Fr. 8'000.- par rapport au budget 2021 résulte de dépréciations supplémentaires imposées par l'application du nouveau plan comptable MCH2. Le Conseil communal mettra tout en œuvre pour déjouer ces prévisions négatives.

Puis, **M. Silvestro Di Meo** entre dans les détails des rubriques budgétaires et à l'aide du beamer nous présente la composition du budget 2022, à savoir :

Municipalité - excédent de charges :	Fr.	393'100.-
Bourgeoisie - excédent de charges :	Fr.	17'950.-
Commune mixte - Excédent de charges :	Fr.	411'050.-

Comparaison entre budget 2021 et 2022

Péréquation financière : ⚡ Fr. 154'000.-
 Dépréciations : ⚡ Fr. 124'000.-
 Charges liées (enseignement) : ⚡ Fr. 72'000.-

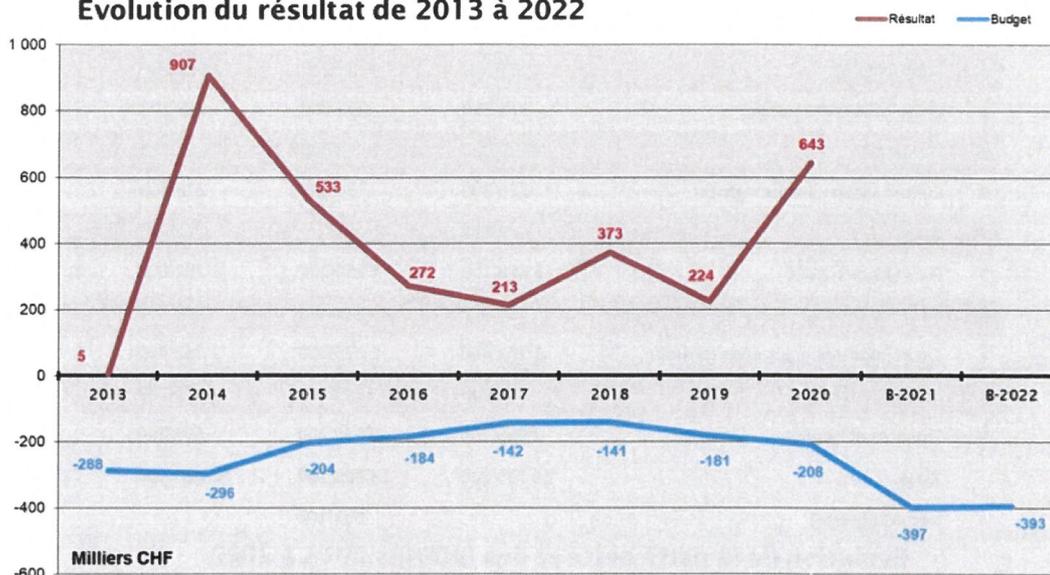
Impôts sur gains spéciaux et IFD : ⚡ Fr. 200'000.-
 Répartition des charges AS : ⚡ Fr. 86'000.-
 Impôts ordinaires PPH et PM : ⚡ Fr. 83'000.-
 Intérêts hypothécaires sur dettes : ⚡ Fr. 9'000.-

Neutralisation des résultats

71	Aprovisionnement en eau	316 500.00	378 000.00
710	Aprovisionnement en eau	316 500.00	378 000.00
7100	Aprovisionnement en eau potable (RAEP)	316 500.00	378 000.00
7100.31011.00	Matériel et fournitures d'exploitation	3 000.00	-
7100.31112.00	Appareils (compteurs d'eau)	5 000.00	-
7100.31201.00	Taxe des digues sur immeubles	50.00	-
7100.31202.01	Achat d'eau à des tiers (hors syndicats)	32 000.00	-
7100.31204.00	Electricité	22 000.00	-
9991	Financements spéciaux et fonds du capital propre	176 400.00	37 300.00
9991.90100.30	Approvisionnement en eau	61 500.00	-
9991.90100.40	Service des déchets	52 900.00	-
9991.90100.80	Service du gaz	62 000.00	-
9991.90110.20	Assainissement des eaux	-	37 300.00



Evolution du résultat de 2013 à 2022

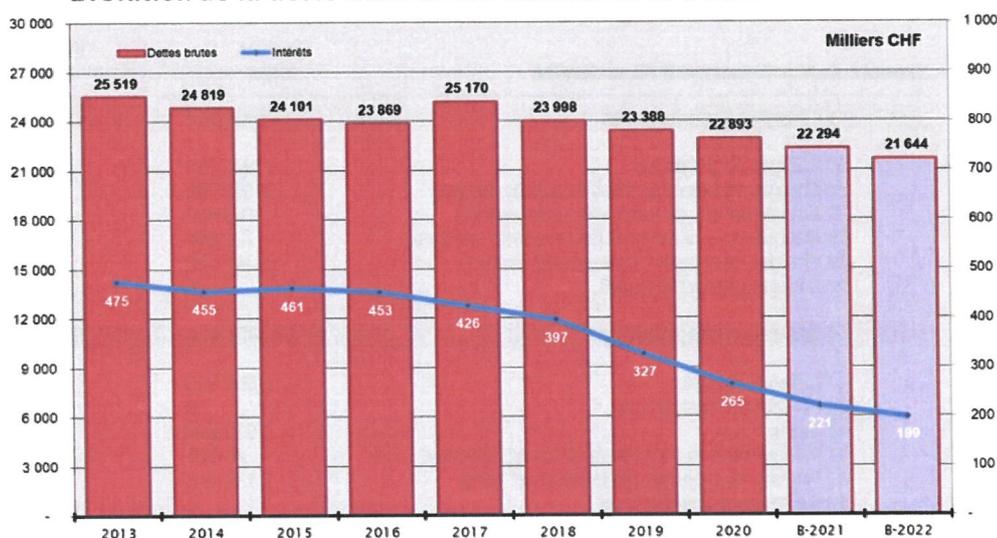


Compte de fonctionnement Municipalité	Budget 2022	Budget 2021
3 Charges d'exploitation	13 013 850	12 555 950
30 Charges de personnel	2 991 500	3 047 100
31 Charges de biens, services et autres charges	2 095 780	2 142 030
33 Amortissement du patrimoine administratif	958 450	834 500
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	220 800	172 600
36 Charges de transfert (collectivités et tiers)	6 747 320	6 359 720
37 Subventions redistribuées	0	0
4 Revenus d'exploitation	12 564 200	12 122 200
40 Revenus fiscaux	8 851 000	8 604 600
41 Patentes et concessions	0	0
42 Taxes	2 528 000	2 545 400
45 Prélèvements sur les fonds et financ. spéciaux	46 800	9 500
46 Produits de transfert (collectivités et tiers)	1 138 400	962 700
47 Subventions à redistribuer	0	0
Résultat d'exploitation	(449 650)	(433 750)
34 Charges financières	273 550	247 250
44 Revenus financiers	330 100	283 700
Résultat de financements	56 550	36 450
N1 Résultat opérationnel	(393 100)	(397 300)
N2 Résultat extraordinaire (38 ./, 48)	0	0
N3 Résultat total du compte de résultats	(393 100)	(397 300)

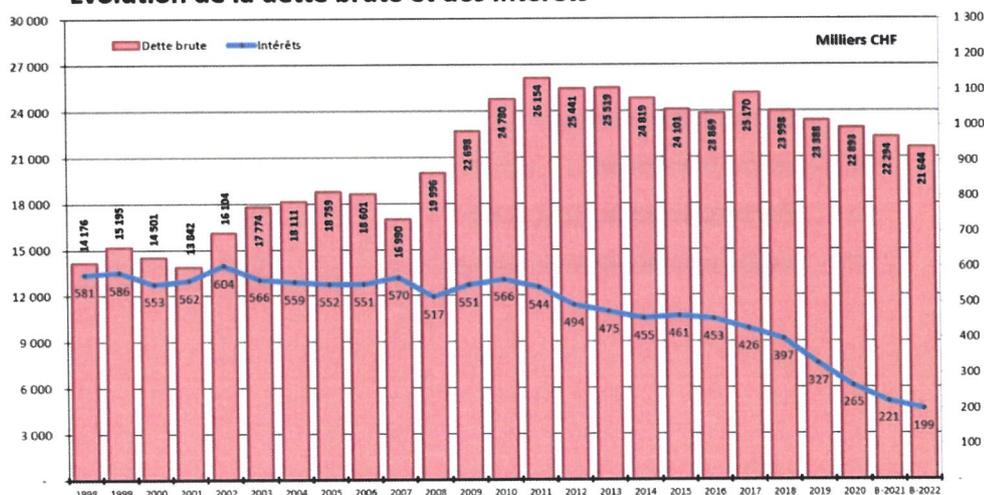


	Budget 2022		Budget 2021	
	Charges	Produits	Charges	Produits
0 Administration	942'300	133'200	929'600	121'800
1 Ordre et sécurité publics	373'150	242'700	369'100	239'200
2 Formation	4'499'700	114'300	4'406'200	114'800
3 Culture, sports, loisirs, églises	220'800	30'300	228'400	30'300
4 Santé	21'800	---	22'700	---
5 Prévoyance sociale	3'888'750	1'254'100	3'782'600	1'049'100
6 Trafic, transports, télécommunications	993'400	241'200	868'000	234'800
7 Environnement et aménagement territoire	1'102'400	1'075'700	1'065'400	1'052'800
8 Economie publique	697'250	756'000	714'100	806'000
9 Finances et impôts	1'033'750	9'532'700	698'500	9'038'500
Total	13'773'300	13'380'200	13'084'600	12'687'300
Résultat (perte)		993'100		397'300

Evolution de la dette nette et des intérêts 2013 à 2022



Evolution de la dette brute et des intérêts



Résultats prévisionnels des financements spéciaux

Approvisionnement en eau	excédent de produits	+ 61'500.-
Assainissement des eaux	excédent de charges	./ 37'300.-
Gestion des déchets	excédent de produits	+ 52'900.-



Service du gaz	excédent de produits	+ 62'000.-
Résultat des financements spéciaux		+ 139'100.-

Inhumation	excédent de charges	./ 19'500.-
Service d'incendie et secours	équilibre	-.-

Quotité – taxes et redevances communales (inchangées).

Quotité	2.15
Taxe immobilière	1.00 ‰ VO
Taxe cadastrale	0.10 ‰ VO
Taxe des digues	0.25 ‰ VO
Taxe des chiens	Fr. 80.- / chien villages et Fr. 55.00 / chien fermes
Fourniture eau	Fr. 1.60 m ³ TVA incl.
Epuración de l'eau	Fr. 1.00 m ³ TVA incl.
Taxe des piscines	Fr. 2.50 m ³ TVA incl.
Taxe enlèvement ordures	Fr. 90.- équivalent-habitant TVA incl.
Taxe conteneurs déchets verts	Fr. 60.- an (240 l.), dès le 2 ^e Fr. 50.- Fr. 40.- an (140 l.)
Taxe entretien des chemins	Fr. 10.- ha
Taxe d'inhumation	Fr. 500.-/à l'acte (+ Fr. 500.- pour externes)

Bourgeoisie – Chiffres clés

	Charges	Produits
Administration bourgeoise	196'150.-	47'000.-
Travaux publics	8'500.-	-.-
Economie publique	43'250.-	104'400.-
Finances	19'750.-	98'300.-
Total	267'650.-	<u>249'700.-</u>
Perte d'exploitation		17'950.-

L'amortissement des forêts, obligatoire dans le nouveau plan comptable MCH2, créé des charges virtuelles. Un groupe de travail va se constituer prochainement, afin d'engager des discussions avec l'Etat à ce sujet.

Philippe Membrez reprend la parole pour indiquer les projets d'investissements que l'Exécutif entend mener, en fonction des possibilités financières et dans le respect des engagements fixés en matière de planification financière dans le programme de législature 2018-2022 :

- 3^{ème} et dernière phase de la Traversée de Courroux (inauguration à la fin de l'automne 2022)
- Assainissement des infrastructures souterraines de la rue des Romains et de la rue des 3-Farine (BKW procédant à la mise sous terre de ses infrastructures, les Autorités communales entendent profiter de ces fouilles pour assainir les infrastructures souterraines communales)
- Assainissement des sources de captage du Bambois et du Solvat
- Mise en conformité du collecteur de drainage qui part du manège de chez Chételat jusqu'à la Scheulte (raccordement des eaux usées au SEDE et des eaux claires à la Scheulte)
- Changement de 2 véhicules communaux (sécurité locale et voirie). Bien que le choix du Conseil n'ait pas encore été fait, le principe de passer à l'électrique a d'ores et déjà été validé
- Changement des locaux de rangement (garages) au Centre sportif



- Acquisition d'un nouvel éclairage de Noël, suite à la fin des travaux de la Traversée du village et au réaménagement du Centre de Courcelon
- Entretien usuel des routes communales
- Nouveau projet de Maison de l'Enfance
- 1^{ère} étape de la rénovation ESVT (halle de gymnastique – 2022)
- GED (Gestion électronique des documents) de concert avec les communes de Val Terbi, Courtételle et Courrendlin
- Projet Birse 1 (suite du projet Scheulte) – Arrondissement des digues.

Par souci de transparence, Philippe Membrez précise que les recettes supplémentaires du SEOD, durant une certaine période (mâchefer provenant du Canton de Genève), devraient se traduire par une rétrocession de Fr. 10.-/habitant aux communes membres. La signature de ce contrat n'est pas encore effective. De plus, les contours de la nouvelle configuration avec le développement de la nouvelle déchetterie régionale ne sont pas encore complètement définis. Philippe Membrez rappelle que dans un premier temps et vu les engagements financiers en cours sur notre déchetterie communale, nous n'adhérerons pas complètement à cette nouvelle structure. De concert avec le SEOD, la déchetterie de Courroux fonctionnera dans une 1^{ère} phase comme déchetterie satellite du nouveau concept. Cela nécessitera quelques adaptations à définir et à affiner financièrement. A ce stade, et par précaution, les Autorités communales ont préféré être prudentes, et ne pas revoir la taxe communale à la baisse. Dès que les choses auront été complètement définies, que les confirmations nous auront été données concernant les engagements financiers et à condition que la situation du fonds des déchets le permette, le Conseil communal s'engage à consentir une rétrocession d'un montant de Fr. 10.- sur les prochaines factures annuelles de taxe des déchets, durant le partenariat avec le canton de Genève.

Entrée en matière : acceptée.

Discussion :

Marc Chappuis a 2 questions :

Quels sont les critères de base de la **péréquation financière** ? Silvestro Di Meo indique qu'il s'agit d'un calcul savant sur la base des rentrées fiscales (citoyens et entreprises). Tout est ramené à l'indice des ressources par habitants. Courroux est à 89.76. Les communes entre 90 et 100 ne touchent rien et ne paient rien. Celles qui dépassent 100 paient. L'endettement et la quotité d'impôt de la commune ne jouent aucun rôle.

La **durée de vie du bitume** standard est de 25 ans et le revêtement phonoabsorbant 15 ans. Pourquoi mettre du revêtement phonoabsorbant sur la traversée du village. Philippe Membrez indique que la route étant cantonale, la décision est du ressort de la RCJU. De plus, la limitation des nuisances sonores impose le recours à un tel revêtement et son financement relève du canton (et non pas de la commune).

Décision : M. le Président constate que le budget 2022 n'est ni amendé, ni combattu et le déclare accepté. A titre de confirmation et par respect du travail des Autorités, M. le Président passe le budget au vote (art. 23 al 1 ROA).

A mains levées et à l'unanimité, les ayants droit présents acceptent le budget 2022, la quotité et les taxes communales. Le budget d'investissement n'est pas soumis au vote, chaque projet dépassant les compétences du Conseil devant être soumis spécifiquement à l'Assemblée communale ou voté par les urnes selon les montants en jeu.

M. le Président clôt le sujet.



5. Informations diverses du Conseil communal.

Rapporteur : M. Pierre Luchinger, conseiller en charge de l'Urbanisme.

Pierre Luchinger prend la parole pour dresser le bilan des demandes de permis de construire traitées et les projets de construction d'envergure dans nos villages :

- **Rue du Cras** : projet de 2016 – H. Immobilier Sàrl – Construction de 2 immeubles comptant 14 appartements. Le recours traité par le Tribunal administratif s'est soldé par un accord entre opposants et requérant. Des adaptations ont été portées au projet : afin de réduire l'indice de construction un appartement en attique a été supprimé. Les travaux ont débuté et les premiers habitants sont attendus pour la fin 2022.
- **Rue du 23-Juin** : projet Coop – 1 magasin et 2 immeubles d'une vingtaine d'appartements chacun. Le Plan Spécial date également de 2016. Les chantiers des 2 projets ont débuté. L'ouverture de la surface commerciale est prévue pour Noël 2022 et l'arrivée des habitants des 2 immeubles devrait pouvoir être possible plus ou moins simultanément.
- **Rte de Courrendlin** : projet de 2018– ADC – Construction de 2 villas qui ont déjà trouvé leurs propriétaires. Les travaux d'aménagements extérieurs restent à finaliser, avec l'accord des riverains.
- **Rue du Cornat** : projet de 2018 – Realnet – Démolition d'une ancienne ferme et construction d'un immeuble de même gabarit comprenant 4 appartements. Quelques modifications internes ont été approuvées par la SPC. Les travaux pourront commencer bientôt.
- **Rue du Quenêt** : projet de 2019 – Réhabilitation de l'ancienne ferme Eicher et la création de 14 appartements. Le projet est sous toit et les premiers résidents ont emménagé. Les aménagements extérieurs sont en cours de réalisation. La villa attenante au projet est également terminée et ses propriétaires installés.
- Actuellement, des parcelles communales sont sujettes à des supputations et bruits de couloirs, sur d'éventuels aménagements (Préjures et Cornat).
- La **Commission de l'Urbanisme** a traité à ce jour, plus de 150 dossiers en 2021, et cela malgré les conditions sanitaires particulières.

Rapporteur : M. Philippe Membrez, maire.

- **Jean-Luc Fleury**, responsable des travaux publics, est retenu par le virus de COVID depuis 15 jours. Il a repris partiellement ses activités mais n'est pas encore en grande forme, raison pour laquelle il est excusé ce soir.
- **Abribus** : selon les dernières informations reçues, les nouveaux abribus des arrêts « Birse » devraient être installés dans le courant de la semaine.
- **Régiogaz** : bien que ne désirant pas surenchérir les attaques de la capitale parues dans la presse régionale, Philippe Membrez tient à rassurer la population quant à l'approvisionnement en gaz, ainsi qu'au service de piquet qui est assuré par l'Entreprise du gaz. Il précise que Régiogaz n'est pas responsable de l'explosion mondiale des coûts du gaz.
- **Cornat – vitesse** : les Autorités communales ont été interpellées quant à la vitesse de circulation dans le quartier du Cornat. Des mesures ont été réalisées à l'aide du radar sympa, ce qui a calmé les ardeurs des usagers. Moins de 1% des usagers dépasse la limite de vitesse légale. Le Conseil communal va mettre en place des mesures-test à la rue de Bellevie, au printemps 2022. Si ces mesures sont concluantes, il sera possible de les étendre à d'autres secteurs de nos deux villages.
- **Transports publics – Saline** : Certaines personnes se sont offusquées du nouvel horaire de transports publics, privant le village de Courcelon d'une partie des dessertes et obligeant ses habitants à se déplacer jusqu'à l'arrêt « Sous-Rosé ». Philippe Membrez rappelle que ce nouvel horaire ne constitue



pas une surprise et que les interventions des Autorités communales auprès du Canton, ont permis de maintenir plus de dessertes que le projet initial. Quelques rectifications sont tout de même à discuter, notamment par rapport aux horaires d'école (Courroux et Vicques). Un bilan sera fait après quelques semaines d'utilisation. Le Conseil communal a également été interpellé quant à la dangerosité de la rue de la Saline (trottoir et luminosité), rue désormais empruntée par les piétons se rendant à l'arrêt Sous-Rosé. Le Conseil communal est conscient de la situation et va s'atteler à trouver une solution, bien qu'elle ne sera pas simple à réaliser.

6. Accueil et réception des jeunes gens des classes d'âge 2002 et 2003 qui entrent dans leur majorité civique

Rapporteuse : Mme Sandrine Fleury, conseillère en charge de la vie locale.

88 invitations ont été envoyées et 9 personnes sont présentes ce soir.

En vous invitant ce soir, les Autorités communales ont voulu marquer votre entrée dans le monde des « grands » et vous souhaitent la bienvenue à l'occasion de cette nouvelle étape de votre vie. Avoir 18 ans, c'est faire ses premiers pas dans le monde des adultes. C'est un cap de votre vie qu'il est important de marquer comme il se doit. Avoir 18 ans, c'est ouvrir la porte aux nouvelles aventures, c'est aussi une étape où l'autonomie pointe le bout de son nez. Le passage à la majorité est un moment que l'on ne vit qu'une fois, c'est pour cette raison qu'il faut en faire un instant dont on se souviendra pour toujours. Le livre « La Suisse Mode d'emploi » vous est offert ce soir ; il vous expliquera de façon simple et humoristique, l'histoire, la politique, l'économie et le droit de notre pays. Sandrine Fleury donne ensuite des explications précises sur la différence entre les droits civils, la majorité civile et la majorité civique. Sous les applaudissements de l'Assemblée, les jeunes gens concernés reçoivent leur présent.

7. Divers.

Marc Chappuis pose 2 questions :

La commune est-elle « blindée » contre les **hackers** ?

Silvestro Di Meo indique que bien que le risque zéro n'existe pas, toutes les mesures sont prises pour éviter des dommages informatiques (verrouillage des postes de travail, déconnexion, aucun clic sur les mails et liens douteux). De plus, nous n'avons plus de serveurs dans les locaux communaux et sommes désormais hébergés chez AZ informatique avec des lignes protégées. Cette entreprise réalise des attaques-test régulièrement.

Quels sont les **engagements financiers que nous avons envers les différentes institutions partenaires** (SEOD, SEDE, etc.) ?

Silvestro Di Meo indique que l'ESVT figure au bilan communal avec un montant de Fr. 550'000.-, qui représente notre part de dettes. Pour les autres syndicats, nous n'avons pas d'engagement en tant que tel. Le jour où un syndicat est dissous, chaque commune reprend ce qu'il reste. Nous retrouvons à l'actif de notre bilan Fr. 170'000.- pour l'ESVT et Fr. 680'000.- pour le SEDE. Les autres institutions possèdent leur propre bilan.

Marc Chappuis tient à remercier les membres du Conseil et du personnel communal pour leur engagement et leur excellent travail.

Francine Rossel demande des précisions quant à la sécurisation de la rue de la Saline.



Philippe Membrez indique qu'au risque de la décevoir, il n'a pas plus de détail à fournir pour l'instant. La configuration des lieux est problématique. En effet, tout le monde parle d'un trottoir, mais encore faut-il savoir où l'installer. Le problème est sérieux et compliqué et les Autorités communales n'ont pas la réponse à ce jour. Le Conseil communal est sensible au fait que des personnes doivent se déplacer, mais il est rappelé que chaque heure, un bus passe par Courroux. Au départ, le canton prévoyait de conserver uniquement 4 à 5 passages et les Autorités communales ont réussi à en sauver 40.

M. Jean-Claude Ryf aimerait des précisions sur ce qui sera mis en place à la rue de Bellevie. Philippe Membrez indique que les mesures, discutées d'entente avec le SIN, seront publiées début 2022, elles ont pour but d'améliorer la sécurité des piétons et modérer la vitesse des véhicules.

Philippe Membrez reprend la parole une dernière fois pour indiquer que le traditionnel apéritif de fin d'année ne pouvant être organisé en raison de la situation sanitaire, un vin chaud sera servi à la sortie de la halle. Il remercie toutes les personnes qui ont contribué au bon fonctionnement de la commune durant l'année, notamment ses collègues du Conseil qui ont siégé à 44 séances ordinaires et 4 séances particulières, avec un taux de participation de 93%, ce qui est remarquable. Il remercie également les membres du personnel communal, pour leur fidélité et leur efficacité, les membres des Commissions communales, le comité de l'Arrondissement des digues, le Président des Assemblées communales et la population de nos 2 villages pour la confiance témoignée. Il souhaite tout mettre en œuvre pour que la législature se termine dans les meilleures conditions possibles. Malgré la situation sanitaire, il souhaite à chacun-e de belles fêtes et que 2022 apporte santé, bonheur et succès.

Philippe Lander prend à son tour la parole :

A l'approche des vacances et des fêtes de fin d'année, il souhaite à toutes et tous de vivre d'heureux et chaleureux moments de partage en famille et entre amis, ceci malgré les circonstances actuelles, qui rendent les retrouvailles bien compliquées et si particulières. Il souhaite que cette période illumine les foyers et apporte joie et bonheur, qui se prolongeront l'année prochaine, où nous espérons toutes et tous renouer progressivement avec une vie empreinte d'une convivialité retrouvée. Il salue la présence de chacune et chacun à l'Assemblée de ce soir.

La parole n'étant plus demandée, **Philippe Lander** clôt formellement l'Assemblée communale à 21h40.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le Président :

Philippe Lander



La Secrétaire :

Sandrine Imbriani

